

Clubblad van



PB-PP|B-10127
BELGIE(N)-BELGIQUE



K.M. DE RASDUIF

sept.– okt. 2019.

DE RASDUIF



Koninklijke Limburgse Sierduivenfokkersclub
gesticht in 1949

PROGRAMME D'EXPO

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 novembre 2019

- pigeons de forme
- pigeons boulangers
- pigeons caroncule
- pigeons poule
- pigeons tambour
- pigeons de couleur
- pigeons cravaté
- pigeons de structure
- pigeons haut volant et culbutant

UITGIFTEKANTOOR
3510 KERMT
P 508051

Verantwoordelijke uitgever:
PUNIE Ghislain
Pollenusstraat 5
3510 HASSELT - Kermt



*Cher ami-exposant,
Cher visiteur,
Nos membres de notre club royal « De Rasduif » sont très enchantés de vous annoncer leur exposition et vous remercient d'avance pour votre présence, soit comme visiteur, soit comme exposant.
Cet événement « toussaint » passera le week-end du 2-3 novembre prochain.
Les candidat-exposants trouvent certainement en annexe notre règlement d'expo.
Bienvenu au Centre Culturel à Houthalen-Oost !
Nos responsables vous assurent leurs meilleurs soins pour vos pigeons !
Marchons...*

*Bien à vous ;
Le président Yvan Kielich.*

CONCOURS INTERNATIONAL

REGLEMENT D'EXPOSITION

1. L'exposition est organisée selon les règles du règlement d'exposition général et les prescriptions du 'Vlaams Inter-provinciaal Verbond van Fokkers van Neerhofdieren vzw.' (l'Association Flamande Interprovinciale d'Éleveurs d'Animaux de la Ferme asbl), auxquelles l'exposant se soumet automatiquement par son inscription.
2. L'exposition annuelle de pigeons décoratifs est organisée par le 'Koninklijke Limburgse Sierduivenfokkersclub De Rasduif' (Club Royal Limbourgeois des Éleveurs de Pigeons Décoratifs Le Pigeon de race) et aura lieu dans la salle « Het Park », Kastanjestraat 7, 3530 Houthalen-Oost.
3. L'exposition se déroulera comme suit :
 - vendredi 1 novembre 2019: encager de 17 h à 22 h
 - samedi 2 novembre 2019: contrôle de 08 h à 13 h
 - heures de visite de 14 h à 22 h
 - dimanche 3 novembre 2019: heures de visite de 10 h à 17 h
 - décager à partir de 17 h 00.
4. Uniquement des pigeons domestiqués seront acceptés.
5. Les animaux doivent être bagués selon les prescriptions de la Fédération Nationale, le 'V.I.V.' et l'Association Provinciale du Limbourg. Les numéros des animaux sont à mentionner sur la liste d'inscription. La liste doit être datée et signée et par l'envoi l'exposant se déclare d'accord avec le règlement.
6. Les pigeons doivent être inscrits comme suit : **par race, par couleur, mâle vieux, femelle vieille, mâle jeune et femelle jeune**
7. Selon les dispositions du M.B. du 11 février 1995, publiées le 28 novembre 1995, tenant des mesures concernant la grippe aviaire et la maladie de Newcastle, les exposants sont tenus à présenter une

attestation réglementaire (copie) comme quoi leurs animaux exposés sont vaccinés avec les vaccins admis.

8. Les contrôleurs suivants sont invités : Lauwers; Demeur ; Treffers ; Gielis ; Campo ; Lawaree ; Louette ; Mazy ; Paridaen ; Van Droogenbroeck ; Ernsthuisen ; De Wit ; Punie en Jeurissen.
9. Le contrôle vétérinaire sera effectué par le Dr. Timmers. Des animaux malades seront refusés.
10. Le montant de l'inscription est fixé à 3 €/animal. Le montant est à verser d'avance au compte **BE74-9794-2805-1507, BIC ARS-PBE22** du 'De Rasduif' (Le Pigeon de race), p.a. Pollenusstraat 5, 3510 Kermt.
Il est permis aux étrangers de payer au moment d'encager.
Le prix du catalogue est 4 €.
11. Pour les exposants des provinces Flamandes l'obligation s'applique de mentionner le numéro d'éleveur.
Les listes d'inscription sont à envoyer à **Yves NEVEN, Ekerputstraat 56, 3520 Zonhoven - tel. 011/82.13.42 – e-mail nevenpanis@skynet.be**.
12. **Elles doivent arriver chez le président d'expo Yves NEVEN au plus tard le lundi 14 octobre 2019.**
13. A égalité de points la priorité est d'application :
 1. jeune avant vieux;
 2. femelle avant mâle
 3. à égalité le sort décide.
14. Un donateur ne peut gagner son propre prix.
15. Le délégué de l'association provinciale est Jean Dupont.
16. Les animaux pourront être mis en vente à condition que le prix de vente est indiqué sur la liste d'inscription. Toutes les ventes ont lieu par intervention du secrétariat. Le vendeur paye 10 % du prix de vente aux organisateurs. Le vente commence à partir de 14 h le samedi.
17. Les organisateurs ne pourront être rendus responsables de la perte ou maladie d'animaux, d'accidents ou de dommage de quelle na-

ture que ce soit. Les participants et les visiteurs sont responsables pour le dommage causé par eux pendant toute la manifestation. Dans ce cas, un dédommagement sera exigé.

18. Les prédicats sont accordés suivant les dispositions de la Fédération Nationale.
 - 97 points : animal excellent ;
 - 96 points : animal presque parfait ;
 - 95 points : animal très bien ;
 - 94 points : animal très bien ;
 - 93 points : animal très bien ;
 - 92 points : animal bien ;
 - 91 points : animal assez bien ;
 - 90 points : animal suffisant.
19. C'est interdit aux participants d'ouvrir les cages, à moins dans la présence d'un commissaire.
20. Une garde de nuit est prévue.
21. Le comité organisateur décidera dans tous les autres cas qui ne sont pas prévus dans ce règlement.

Pour les organisateurs :				pour l'association provinciale
				du Limbourg :
le secrétaire	le Président:	le secrétaire		le Président
M. Punie	Y. Kielich	M. Theunissen		L. Op 't Eyndt.

LES PRIX

1. Par groupe de pigeons, un prix de 10 € sera donné pour le meilleur animal et 5 € pour le deuxième meilleur animal.
Conditions : au moins 15 animaux présent de deux amateurs.
2. Chaque contrôleur recevra 50 € comme somme totale des prix à répartir comme suit : 2 x 10 € et 6 x 5 €. De ceux-ci le contrôleur peut offrir deux prix en espèces à des pigeons méritoires. Ceci sont p.ex. des races rares ou des couleurs rares. Ainsi des ama-

teurs seront récompensés qui n'obtiennent pas absolument les prédicats les plus élevés, mais des idéalistes qui osent exposer avec de tels animaux.

3. Des prix en nature. La firme Garvo offre un sac de nourriture pour le meilleur pigeon de chaque groupe (pigeons boullants, culbutants, pigeons tambour ...). Conditions : au moins de 15 pigeons présent de deux amateurs.
4. Le "*Vlaamse Meeuwduivenclub*" (*Club Flamand des Cravatés*) offre les prix suivants pour ses **membres** qui sont en règle avec la cotisation au moment du concours :
 - 5,00 € pour chaque cravaté avec 97 points.
 - 2,50 € pour chaque cravaté avec 96 points.
 - Prix de challenge pour le meilleur cravaté à bec moyen.
 - Un foto avec mention « Championnat du club 2019 » pour chaque rasse cravaté. Condition : au moins 4 cravatés de cette rasse présent.

Devenez membre de notre club spécialisé et recevez annuellement notre beau bulletin des cravatés (e.c.a. le club cravatés du Pays-Bas)
Vous pouvez devenir membre en virant 10,00 EUR au compte
BE83 6511 5694 6915 BIC KEYTBEBB
Président : VAN DROOGENBROECK LARS, Opgeëistenstraat 48
9470 Denderleeuw. Tél.: 0477/482071
Secrétaire : KERKHOFS Luc, Maastrichtersteenweg 234,
3770 VROENHOVEN. Tél.: 012/45.50.75
e-mail : kerkhofs.honinx@gmail.com

5. Clubshow des boullants brünner.

Le club donne:

- a. Une assiette avec une peinture des brünners comme prix de challenge pour le plus grand nombre de points en 1-1 vieux et 1-1 jeune dans la même couleur.
- b. Deux trophées en bronze: un pour le meilleur brünner masculin et

- c. un pour le meilleur brünner féminin.
- c. Une trophée pour le plus grand nombre de points avec quatre pigeons unicolore.
- d. Une trophée pour le plus grand nombre de points avec quatre pigeons dessinés.
- e. Une trophée pour le plus grand nombre de points avec quatre pigeons barrés.

Les prix seront délivrés pendant la réunion générale.

Vous pouvez devenir membre en versant 10,00 € au compte BE39731011469819 du Brünner Club Belgium.

6. Clubshow du Deutscher Modeneserclub Belgium.

Le club donne:

- A. Un prix pour le meilleur gazzi.
- B. Un prix pour le meilleur schietti.
- C. Un prix pour le meilleur magnani.

Les prix seront délivrés sur la réunion du club.

Sécretaire:

Goedele Van Durme
 Massesteeweg 208
 9230 Massemen
 Tel: 0495108402

7. Prix du Raduif donné au Deutscher Modeneserclub à cause de son quinzième anniversaire.

- A. Un bon de 10 € pour le meilleur modena femelle jeune.
- B. Un bon de 10 € pour le meilleur modena masculin jeune.

8. Prix des éleveurs du De Rasduif.

a. Président Yvan Kielich.

30 € Pour le meilleur pigeon du show ;
 20 € pour le deuxième meilleur pigeon du show ;

- 10 € pour le meilleur pigeon de couleur à pattes nues (au moins 8 pigeons présents).
- b. Rik Leeten, membre du comité.
 - 10 € pour le meilleur brünner unicolore (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur brünner panaché (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur brünner barré (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur brünner dans les dessins pas nommé (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur boulangier Gantois jeune (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur culbutant Belge (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur Basra (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur Romain (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur Renaisien (au moins 8 pigeons présents).
 - 10 € Pour le meilleur coquille Anglais (au moins 8 pigeons présents).
- c. Bergmans Frans, rédacteur en chef.
 - 10 € Pour le meilleur capucin (au moins 8 pigeons présents) ;
 - 10 € pour le meilleur boulangier (au moins 8 pigeons présents et pas brünner, ou boulangier gantois.
 - 10 € pour le meilleur king (au moins 8 pigeons présents) ;
 - 10 € pour le meilleur lahore (au moins 8 pigeons présents).
- d. Yves Neven, membre du comité.
 - 10 € Pour le meilleur modene Allemand schietti vieux (au moins 8 pigeons présents) ;
 - 10 € pour le meilleur modene Allemand gazzi vieux (au moins

8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur moderne Allemand magnani vieux (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur voyageur Belge d'exposition (au moins 8 pigeons présent).

e. Marcel Punie.

10 € Pour le meilleur cravaté oriental ancien (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur frisé (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur Cauchois (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur barbet Liégeois (au moins 8 pigeons présent) ;

f. Paul Camille, membre du De Rasduif.

10 € Pour le meilleur cravaté Chinois (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur pigeon de couleur de Saxe (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur cravaté Italien (au moins 8 pigeons présent).

g. Prix défunt Gustave Kielich.

10 € Pour le meilleur satinet (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur cravaté de Flandre (au moins 8 pigeons présent) ;
10 € pour le meilleur tête de maure de Smalkalden (au moins 8 pigeons présent).

9. Chaque club spéciale qui héberge leur exposition chez De Rasduif reçoit 50 € (condition 45 pigeons présent).



Het bestuur (K.M.) 'DE RASDUIF' stamn.032

Ere secretaris:

René America
Herkerstraat 3
3500 Hasselt Tel. 011/ 274969
Gsm: 0472/ 253800

Voorzitter:

Yvan Kielich
St.Truidensteinweg 123
3700 Tongeren
Gsm: 0475/ 430226
Mail: yvankielich@hotmail.com

Onder voorzitter:

Jan Aerts
Salviastraat 21
3670 Oudsbergen
Tel: 011/ 793841

Secretaris:

Marcel Punie
Pollenusstraat 5
3510 Kermt (Hasselt)
Tel: 011/ 251236
Mail: mpunie@telenet.be
Provinciale afgevaardigde

Raadslid:

Yves Neven
Ekkertputstraat 56
3520 Zonhoven 011/ 821342
Mail: neven.yves@gmail.com

Raadslid:

Rik Leeten
Geraard Mercatorlaan 40
3500 Hasselt
Tel: 011/ 222326
Mail: rik.leeten@skynet.be

Raadslid:

Danny Caelen
De Hutten 25
2600 Genk

Materiaalmeester:

Henri Dreesen
Romeinse Dijk 76
9310 Neerpeld
Tel: 011/ 649535

Materiaalmeester:

Jos Martens
Rubenslaan 8 bus 11
3590 Diepenbeek
Gsm: 0479/704364

Overleden leden:

+ Clement Vanderstraeten
+ Gust Vanzeer
+ Hubert Hoen
+ Gustaaf Weckx
+ Ivo Hanssen

Tweemaandelijks tijdschrift
Van



K.M. DE RASDUIF

=====

Gesticht in 1949

69ste JAARGANG

NR. 4 2019

SEPT.- OKT.

=====

**TWEEMAANDELIJKS
TIJDSCHRIFT**

Redactie:

Frans Bergmans Bergbeemdenstraat 7 3530 Houthalen
Tel.: 011-728274 E-mail: fr.bergmans@telenet.be

Teksten voor het volgende nummer inzenden vóór 10 OKT.

Secretariaat De Rasduif:

Pollenusstraat 5

3510 Kermt

Rek. BE74 979-4280515-07